



Coordination « 7 MILLIONS DE TONNES DE DECHETS, BASTA ! »

Villeneuve Loubet, le 12 Octobre 2009

Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes
A l'attention de Monsieur Francis LAMY
147 Route de Grenoble
06286 NICE Cedex 3

Objet : Projet de décharge de déchets inertes à la carrière de la Roque - Roquefort Les Pins

Monsieur le Préfet,

Nous venons de prendre connaissance d'un projet de création d'une décharge de matériaux inertes sur la carrière de la Roque à Roquefort Les Pins (Carrière Spada).

La carrière de la Roque est située à la limite de la commune de Villeneuve Loubet, près du Mardaric affluent du Loup qui alimente en eau potable les communes de Cagnes/Mer et Villeneuve Loubet.

Ce projet nous paraît être une aberration pour plusieurs raisons:

Cette carrière est située à moins de 250 mètres de plusieurs lotissements. Elle est également à proximité d'un espace naturel remarquable classé Natura 2000.

Ce projet gigantesque prévoit 7 800 000 m³, soit 11 700 00 tonnes de déchets en 25 ans d'exploitation.

A titre de comparaison la décharge de la Glacière a accueilli 3 millions de tonnes de déchets et la décharge du Jas de Madame 4 millions de tonnes.

L'autorisation prévoit d'accepter des déchets provenant des Alpes Maritimes et de Monaco mais aussi du Var et même d'Italie.

Le trafic routier sera intense, plus de 400 camions de plus de 15 tonnes (200 Allers-Retours) qui traverseront tous les jours aux heures de pointe Villeneuve Loubet et ses alentours. Cette zone où se trouvent plusieurs parcs de loisirs ainsi que des aires de camping est très fréquentée. Il est à noter également le projet d'implantation d'un lycée.

Le réseau routier déjà dangereux sera en plus complètement saturé et totalement inapproprié à ce projet.

Ce projet déposé par la Société Spada est avant tout un projet de stockage de déchets et non pas de valorisation, car aucun objectif n'y est indiqué.

A l'heure du grenelle de l'environnement, il serait préférable de valoriser les déchets du bâtiment comme cela se pratique dans le département du Var où les entreprises savent recycler jusqu'à 90% des déchets inertes. Ne sommes-nous pas capables d'en faire tout autant dans les Alpes Maritimes ?

Cette décharge aussi gigantesque qu'elle soit, sera de Classe 3 donc soumise uniquement à une simple autorisation préfectorale. Elle ne sera également pas soumise à un contrôle de l'Etat pendant son fonctionnement. Dans ce contexte, comment s'assurer que les nappes phréatiques qui alimentent en eau potable les communes de Cagnes/Mer et de Villeneuve Loubet ne seront pas polluées.

De plus le S.C.O.T. de la CASA prévoit d'aménager la carrière de la Roque en zone économique. Ce projet présenté par la société Spada est également contraire à la D.T.A.

Après la fermeture de la décharge du Jas de Madame et maintenant de celle de la Glacière, les habitants de Villeneuve Loubet et des communes voisines pensaient en avoir fini des nuisances subies pendant 30 ans. Il est impensable et inconcevable de prévoir de leur faire subir de nouvelles nuisances pendant au moins 25 ans.

Suite à notre entretien avec Monsieur P. Noiret, Président du Directoire de l'entreprise Spada nous nous interrogeons:

1. Le Conseil Général dans le cadre du PEDMA a identifié plusieurs sites (44) pouvant accueillir une telle décharge dans notre département: n'existe-t-il pas un site mieux adapté, plus respectueux de l'Environnement et des populations que la carrière de la Roque ?
2. Le site de la Turbie est-il en fin d'exploitation ? Quel est à ce jour sa capacité d'accueil ?
3. Le Grenelle de l'environnement n'envisage le stockage en décharge qu'après avoir procédé à des opérations de tri et de valorisation : quelles sont les actions entreprises dans ce sens par les professionnels du BTP des Alpes Maritimes ?
4. Une nouvelle décharge est-elle encore justifiée sachant que 90% des déchets inertes du BTP sont recyclables ?
5. La répartition géographique des sites de stockage (au nombre de 5) est à l'est de notre département : est-il rationnel d'en créer un 6^{ème} dans cette zone ? Nous nous demandons toujours pour quelle raison aucun site n'est prévu à l'ouest du département ?

Pour toutes ces raisons **nous vous demandons de surseoir à votre décision et d'abandonner ce projet** car contrairement à ce qui a-t été dit, **il n'y a pas d'urgence** à ouvrir une nouvelle décharge de déchets inertes dans les Alpes Maritimes.

Prenons le temps d'identifier un meilleur site qui respectera notre Environnement et les populations.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre parfaite considération.

Serge JOVER

Président de l'ADEV
Responsable de la Coordination « 7 Millions de Tonnes de Déchets, BASTA »